



**Réunion Méthanisation avec les porteurs de projets,  
le Collectif Frévin Méthanisation, la Municipalité.  
Le 2 mars 21 à 19h à la Salle des fêtes de Frévin-Capelle**

**Présents :**

M. Delcuse Thierry (Collectif Frévin Méthanisation - CFM)  
Mme Rogeaux Christine (Collectif Frévin Méthanisation - CFM)  
Mme Devienne Brigitte (Collectif Frévin Méthanisation - CFM)  
M. Carton Philippe (Maire de Frévin-Capelle - MF)  
M. Leroy Julien (2ème adjoint de Frévin-Capelle - MF)  
M. Lesoing Dominique (Conseiller de Frévin-Capelle - MF)  
M. Painblanc Jean-Charles (Agriculteur Mingoal - SGA)  
M. Fournier David (Agriculteur Neuville St Vaast - SGA)  
M. Swenen Romain (Agri Frévin-Capelle - SGA)

M. CARTON ouvre la réunion en rappelant que cette réunion se veut constructive et courtoise et qu'en cas d'écart il sera mis fin à la réunion.

**M. CARTON propose l'ordre du jour suivant :**

- 1 - Présentation du projet
- 2 - Questions - Réponses

**1- Présentation du projet par la SARL Green Artois (SGA) :**

La genèse du projet vient d'une réflexion menée dès Janvier 2019 pour que les porteurs du projet puissent diversifier la production de leur 4 fermes quasiment identiques et le tout sans changer de métier. Cette réflexion s'appuie sur une réunion où ils ont rencontré GRDF.

Ils ont alors commencé un travail épaulé par un bureau d'étude et une Assistance à Maîtrise d'ouvrage qui les accompagnent depuis le début du projet.

Le projet nécessitant un lieu est destiné à être implanté à Haute-Avesnes (projet à 100 m de où il se situe aujourd'hui). Suite à une rencontre avec M. Delgrande ils ont le conseil de glisser le projet dans une zone visuellement plus discrète. Pour une meilleure intégration environnementale, ils glissent alors le projet de 100 m pour l'installer dans une « cuvette » de la même parcelle mais prévoit immédiatement de créer un merlon de ceinturage. (Celui-ci après étude mesurera 6 mètre et sera végétalisé et agrémenter de haie et arboré.)

Une étude des besoins GRDF est menée en parallèle (avril 2019 > septembre 2019) pour savoir si il y a un besoin dans le secteur et cette étude montre qu'il y en a.

Le 18 janvier 2020, la SGA lance cette fois une étude de faisabilité pour s'implanter en prenant compte que l'unité doit et restera à l'échelle des besoins et que celle-ci sera non évolutive en taille ou en production. (Cette unité est 2,5 fois plus petite que BioGy en production de gaz.)

Ils signe le contrat Gaz avec Engie qui injectera le gaz naturel au Réseau GRDF.

Le trajet du gaz qui se raccorde au réseau du gaz de ville n'est pas encore défini, mais GRDF aurait peut-être en projet de relier Bailleul le long de la RD39.

La zone en cuvette, empêche le développement futur du site et le matériel comme l'« épurateur » de gaz n'est pas taillé pour être agrandi. Les porteurs de projets ne veulent pas aller chercher d'autres matières ailleurs. Ils souhaitent être autonomes et taillés pour leur 4 fermes.

Le Collectif Frévin Méthanisation (CFM) sollicite un courrier de la SGA pour garantir qu'il n'agrandiront pas dans le futur. La SGA informe qu'ils acceptent de fournir ce courrier.

Le CFM informe que la parcelle est passée de Haute-Avesnes à Frévin-Capelle parce que le Maire et la commune de Haute-Avesnes n'en voulait pas.

La SGA informe que ce n'est pas du tout comme cela que cela s'est déroulé mais que le choix de positionnement sur cette parcelle est géographique et visuel.

Elle informe également que la parcelle est centrée sur les deux villages et le parcellaire entoure le site pour que l'approvisionnement soit proche en terme de transport.

La SGA continue sa présentation en expliquant que pour qu'une unité de méthanisation fonctionne correctement il faut toujours la même ration et peu de changement sur les intrants.

Les 4 fermes prévoit une autonomie de minimum 80 % grâce aux productions de déchets végétaux des 4 fermes.

Le CFM demande de quantifier et d'apporter des précision sur les 20% restants.

La SGA informe que les 20 % restants seront constitués de 100 tonnes de déchets de céréales de blé nettoyés, d'une tonne par jour de Glycerine et de Métamix (produit riche en huile) issue de Tereos (agro alimentaire) stocké dans des cuves isolées avec doubles parois de rétention mais aussi d'écart de triage de déchets de légumes et de fumier d'élevage.

La SGA continue sa présentation en expliquant qu'ils prévoit que le Digestat soit stocké en cuve jusqu'à 9 mois (6 mois en général dans les autres méthaniseurs) afin d'améliorer l'épandage et de se conformer aux bonnes pratiques et aux bonnes périodes et ainsi ne pas épandre dans l'urgence.

Elle informe que le site fonctionnera 365 jours par an sauf sur demande de GRDF de ralentir lors du 14 juillet ou du 15 Août par exemple afin d'éviter une surproduction sur ces journées. Ces demandes sont faites par GRDF et la SGA peut ralentir sa production en introduisant moins de matière dans le digesteur.

La SGA a également prévu d'installer un incorporateur qui pourra charger tous les 2 jours pour « nourrir » le digesteur.

La CFM s'interroge sur la différence entre les 90 tonnes inscrites dans le dossier et les 47 tonnes par jour annoncés par la SGA.

La SGA explique que le dossier est basé sur le système déclaratif et qu'ils sont obligés de se conformer à la réglementation et d'indiquer dans le dossier ICPE, 90 tonnes de matière / jour. La SGA informe qu'au delà, le système est le régime d'autorisation. Ils rappellent que le site est dimensionné sur 180 normaux m<sup>3</sup> avec 47 tonnes par jour.

## 2 - Questions - Réponses

Le CFM s'interroge sur le fait qu'il n'ait pas eu de réunion d'information plus tôt. Il notifie son inquiétude sur la qualité de l'eau potable en se basant sur une enquête sur l'eau lors des travaux de la RD 39 entre Etrun et Aubigny. L'eau est polluée par les nitrates, et il y a une forte vulnérabilité, un fort captage dans les champs le long de la Scarpe et quid des infiltrations des épandages.

Le CFM a analysé le dossier et a bien repéré que les consignes des 35 mètres minimum des zones de captage sont respectées, mais se demande si le site est sur une aire de captage.

### Réponse de la SGA :

Une étude des sols a été réalisée avec la société Apogeo qui a produit un rapport, qui peut être fourni sur la nature des sols. Il faut 7 mètres de profondeur pour rencontrer la première couche de craie et une couche d'argile est au dessus qui rend compliquer les infiltrations. La SGA a du revoir son projet au niveau des surfaces pour étendre les bassins d'infiltration, d'où l'agrandissement du site de 2,40 ha à 2,70 ha.

Sur demande du CFM, le rapport Apogeo (étude de sol) sera fourni

La SGA a volontairement retiré du Plan d'épandage les zones de captage, comme celles autour du château d'eau même si elles étaient autorisées.

La SGA revient sur la question de la communication, ils n'avaient pas de donnée en amont car les études étaient en cours comme celle sur l'eau finalisée fin août. En cas de demande aucune réponse n'aurait pu être apportées.

Au démarrage de l'avis de consultation publique, la SGA a contacté le CFM pour les rencontrer afin d'expliquer le projet et répondre aux interrogations mais le collectif n'a pas souhaité les rencontrer.

La SGA demande ce qui dérange le collectif dans ce projet ?

Le CFM répond que c'est le manque de transparence.

La SGA informe que c'est un gros dossier et qu'ils ne connaissaient pas les résultats des études en amont.

Le CFM insiste sur le fait que la municipalité de Frevin-Capelle (MF) a voulu cacher le dossier et ne pas en informer les habitants.

La SGA confirme que la mairie n'avait pas les infos sur le dossier et rappelle que ce dossier est privé et non publique.

Le CFM informe que lorsque des aide publiques sont touchées, ce n'est plus un projet uniquement privé.

La SGA confirme que c'est un dossier privé et sans aide publique à l'exception peut-être pour l'installation de panneaux solaires.

La SGA confirme qu'il n'y aura pas de déchets carné sur sur le site car il n'est pas équipé d'un hygiénisateur, ce qui exclu également les matières alimentaire.

Le CFM demande alors pourquoi il est fait notion de produits d'origine animale dans le dossier ?

La SGA rappelle qu'ils sont dans l'obligation d'inscrire ces « modèles » de textes dans le dossier et précise également qu'aucune boues d'épuration ne sera traitée. La SGA les a d'ailleurs retiré de tous ses plans d'épandage.

La CFM s'interroge sur les odeurs d'épandage.

La SGA informe que le digestat (d'origine organique) n'est pas odorant contrairement aux engrais achetés qui est à base de pétrole constitué de nitrates d'amonium. Le gigestat qui sera épandu sera quand à lui exclusivement d'origine végétale et le plan d'épandage respectera grâce au stockage cité plus haut les périodes les plus propices (mars - avril) et après moissons. Ils rappellent qui y a beaucoup de règles comme l'interdiction d'épandre du 15 déc au 15 Février.

La SGA est avant tout le regroupement de 4 agriculteurs d'exploitations légumières qui sont controlés régulièrement et qu'il n'ont aucun intérêt à « salir » leurs productions. Les 4 gérants sont des agriculteurs avant tout et souhaitent le rester.

Le CFM s'inquiète sur les vents dominants vers le village.

La SGA explique que les vents ne reviennent pas sur Frévin mais partent plutôt dans le sens arras / Acq. Elle explique qu'une odeur peut être ressentie proche du site sur une journée lors de l'homogénéisation de la cuve de stockage des digestats.

La SGA explique qu'il n'y aura plus dans leur champs de fumiers le long des champs puisque les matières seront traitées dans le méthaniseur.

Le CFM s'interroge sur le Silo de stockage ouvert qui pourrait apporter des odeurs.

La SGA explique le fonctionnement des silos de stockage. L'ensillage de fermentation se fait en anaérobie (sans air) avec une bâche dessus, ce qui permet de garder les matières plus longtemps que le même principe que pour nourrir les animaux de ferme. L'ensillage dure une journée et les matières sont fraîches à l'ensillage et ne sentent pas.

Impact paysager :

Du haut de Haute Avesnes on verra cette parcelle comme à Etrun.

Le CFM s'interroge sur l'impact paysager.

La SGA informe que l'on verra moins le méthaniseur de Frévin-Capelle que celui d'étrun car il existe un dénivellement naturel et le site se situe dans une « cuvette ». Le terrassement de l'ensemble des terres resteront sur le site pour créer un merlon de 6 m de hauteur végétalisé et arboré.

Le CFM s'interroge sur l'objectif écologique des cours d'eau qui est aujourd'hui à médiocre et devrait passer à bon état. Comment est-ce possible ?

La SGA informe que les épandages ont déjà lieu aujourd'hui avec de l'engrais chimique et que c'est leur projet d'aller vers de l'engrais organique. Elle rappelle qu'il n'y aura pas plus de matières mais qu'elles seront plus propres et qu'il y aura plus de contrôles.

Le plan d'épandage doit être fourni 6 mois avant et un cahier doit être tenu et présenté en cas de contrôle. Compte tenu du méthaniseur les contrôles sont fait 2 fois par an.

L'idée est de maîtriser les plans d'épandage, les 4 agriculteurs peuvent choisir quoi, quand et où ils épandent.

Le CFM se questionne sur le rôle de M Fabien Duranel dans le projet car un document est en sa possession informant que M. Duranel et M. Fournier sont associés dans un GIE (groupement d'intérêt économique) « Le Verdinier » depuis 2019 ?

La SGA informe que cette société n'a aucun lien, que c'est une structure qui gère l'irrigation dans les champs. Ces 2 structures sont complètement différentes et que l'irrigation ne sert pas au méthaniseur.

*M DELCUSE informe sur un sujet hors méthanisation que la pompe qui sert à l'irrigation fait du bruit.*

*M Carton a fait remonter l'information à plusieurs reprises et M FOURNIER informe que le problème est en cours de résolution par un caisson insonorisé car ce n'est pas la pompe insonorisée qui fait du bruit car mais c'est le cardan.*

Le CFM demande d'où viendra l'eau potable 1000 m<sup>3</sup> par an ?

La SGA informe que les 1000 m<sup>3</sup> sont tirés d'une prévision au vue de la taille de l'unité mais que la consommation peut être bien inférieure puisque les intrants ont des pouvoirs liquéfiant. La SGA informe que l'arrivée est le réseau d'eau potable et que celui ci desservira la partie bureau pour la douche et bureau. Une borne incendie sera installée aux frais du méthaniseur.

La SGA rappelle que le méthaniseur ne prend pas l'eau dans l'irrigation.

Le CFM s'interroge sur la qualité et les contrôles de l'eau :

La MF informe que les contrôles sont aléatoires, réguliers et depuis plusieurs sources avec un protocole très sérieux.

Les contrôles sont toujours affichés dans le panneau de la mairie.

La SGA rappelle que le digestat est analysé avant les épandages et qu'elle a également les analyses des sols.

La SGA rappelle que les métaux lourds / antibiotiques, ... proviennent des boues d'épurations épandues aujourd'hui et qu'elle se retire de ce genre de pratiques avec ce projet.

Le CFM demande si les analyses seront publiques, par exemple sur un site internet ?

La SGA rappelle que des analyses sont déjà présentes dans le dossier ICPE pour un point de départ, et qu'elle est prête à publier des infos sur un site internet.

Le CFM repose la question sur les intrants « 30 tonnes » inscrits dans le dossier, si il y en a pas assez avec les 60 tonnes, est-ce que la société ira chercher d'autres déchets.

La SGA rappelle que l'unité est taillée « petite » volontairement (47 Tonnes) et que l'hiver les stockages seront utilisés et permettront de ne franchir les barrières de dégel.

La SGA rappelle qu'il n'y aura pas de déchets de cuisine, carné (viande), etc. Qu'il n'y a pas d'hygiénisateur et que le document est un document standard qui informe sur 90 tonnes mais que le Méthaniseur ne peut en traiter que 47 tonnes.

Le CFM demande un accès au cahier de suivi des intrants.

La SGA informe que tout sera disponible sur site et que tout sera pesé et contrôlé à chaque camion entrant.

Les rations sont contrôlées et identiques chaque jour, elles évoluent le long de l'année suivant les récoltes.

Le CFM demande un accès au rapport de contrôle de l'installation / étanchéité / fuite de méthane ..

La SGA informe qu'un bureau de contrôle suit la phase de chantier, qu'une phase de contrôle aura lieu lors de la réception des travaux, que des contrôles réguliers seront réalisés par la DREAL.

La SGA informe que le risque se limite a une fuite de mousse au sein même du digesteur du site (pas à l'extérieur) mais c'est l'objet du travail et du contrôle quotidien sur site et des capteurs permettant de réguler la formation de mousse. La glycerine vient réguler le tout. Le fait d'avoir plus de stockage permet de réguler et de contrôler très facilement, c'est un parti pris pour la sécurité et le bon fonctionnement.

La CFM demande de quantifier la quantité d'intrant.

La SGA informe que la quantité d'intrants est de 17 200 tonnes par an et que cela représente 10% de Gaz naturel et 90 % de digestat soit environ 15 000 tonnes

Les livraisons représentent une moyenne de 3 camions par jour sur l'année mais l'accès se fera plutôt sur 2 à 3 périodes dans l'année. (Moisson, etc ...)

La CFM demande quels seront les trajets qui seront empruntés ?

La SGA informe que les villages sont au maximum évités et que les routes de remembrement sont prioritaires. Il n'y aura pas plus de passage au centre de Frévin (transport

agricole) qu'aujourd'hui. Les camions arriveront par la RD 39 et par le chemin parallèle entre Haute-Avesnes et Frévin-Capelle.

La SGA informe qu'elle est arrangée d'éviter les villages pour la sécurité, la taille des routes, le nettoyage etc..

Pour les épandages ce sera à l'identique, le chemin inverse sans passer par le village.

Le système d'épandage est encore en cours de définition mais en général les camions citerne font 25 tonnes environ et passeront par la 2x2 voies et le chemin parallèle à la RD 39.

La CFM demande qui va payer la remise en état des routes ?

La SGA informe qu'aujourd'hui les routes sont déjà payées par les agriculteurs. Qu'elle pourrait interdire complètement la circulation.

Elle prévoit le passage d'un huissier avant travaux du méthaniseur en cas de dommage de la part du méthaniseur elle prévoit la réparation.

La partie de la route D49 du passage à niveau à l'unité de méthanisation appartient au département.

La SGA informe que rien n'est à la charge de la mairie, ni la borne incendie, ni même les raccords de Gaz.

La CFM s'interroge sur les délais et modalités de mise en service.

La SGA informe que le début des décaissements serait pour l'automne 2021 avec un traitement à la chaux et que le montage des bâtiments se ferait début 2022.

Les travaux seraient réalisés par Balestra pour le terrassement, une Filiale de Ramery pour le Génie Civil, AES DATA à Saint Laurent Blangy pour la partie Méthanisation et Biodynamique (Belgique) pour les Fosses Circulaires. Pour le photovoltaïque ce n'est pas encore choisi.

La CFM s'interroge sur le démarrage ?

La SGA informe que le démarrage du stockage aurait lieu au printemps pour avoir de l'ensilage en avance.

La CFM s'interroge sur la gestion avec GRDF et leurs interventions.

La SGA informe que la biomasse (gaz) est inodore et à 96% à 8 bar de pression et que la GRDF injecte un produit odorant. Le bâtiment est en dehors du site, toujours accessible par GRDF et le SDIS. Pas d'injection sur GRT (67 bar)

Ici c'est l'injection sur le réseau GRDF de distribution à 4 bar montée à 8 bar pour injection.

La CFM s'interroge sur les hauteurs de bâtiment.

La SGA informe que le plus haut bâtiment du méthaniseur est le bâtiment stockage, avec photovoltaïque il mesure de 12 mètres de haut d'un côté à 6 m de haut de l'autre côté.

La SGA rappelle qu'un merlon ceinture l'unité à 6 mètres de haut + les arbres.

La CFM s'interroge sur deux documents cerfa et les croix différentes.

La SGA informe que le dossier n'est pas dans la ZNIEF et que le dossier a subi des lenteurs administratives et des erreurs dues à l'administration.

Le dossier étude de cas par cas à la DREAL, est resté sans nouvelle durant la crise (35 jours pour répondre en temps normal) et début Août, suite à un refus de la DREAL et une demande d'enquête environnementale, erreur de la nouvelle personne ayant traité le dossier. Le même dossier a été de nouveau déposé en Août et a reçu une réponse positive au mois d'octobre.

La SGA informe qu'elle aurait souhaité accueillir les tontes de pelouse des villageois mais pour le moment elle réfléchit encore à la procédure car il ne faut vraiment que de la tonte de pelouse, pas de tuya ou autre déchets.

Le CFM demande s'il est vrai que le digestat tue les vers de terre ?

La SGA informe que l'engrais chimique est bien pire et qu'il est utilisé depuis des années.. Elle rappelle qu'ici ce n'est que de la matière végétale, pas de chimique, pas de cuisine, .. et qu'elle a fait le choix d'arrêter le chimique pour du végétal.

Le CFM demande si les agriculteurs ont le « Label agriculture raisonnée » ?

La SGA informe que ce label n'existe plus et qu'aujourd'hui ce ne sont que des certifications.

Le CFM demande si le méthaniseur va faire appel aux cultures intermédiaires destinées au méthaniseur ?

La SGA informe que les 4 agriculteurs comme tous les agriculteurs le font déjà de manière obligatoire. Ils doivent cultiver « toute l'année » (avoir du vert) pour se conformer à la réglementation et maintenir les nitrates au niveau du sol. La différence c'est qu'il vont pouvoir s'en servir et la valoriser.

Pour finir la SGA informe qu'elle travaille avec un bureau d'étude et une assistance à maîtrise d'ouvrage bonne intelligence avec l'objectif d'être plus précis et de donner les moyens pour se conformer à la législation et à la sécurité. Qu'elle embauchera un employé spécialisé sur site quotidiennement et qu'il y aura des astreintes le week-end. Que les gérants sont formés à la méthanisation et aux digestats.

Elle insiste sur le fait que le SAV sera géré au local avec une société de Saint Laurent Blangy et qu'il vont souscrire au contrat de maintenance.

Le rachat du gaz est assuré pour 15 années renouvelables, et en cas de fin d'activité, la société assurera le démontage du site.

Pour la sécurité du site il sera supervisé à distance grâce à des capteurs. Le site sera clôturé complètement à 2m50 de hauteur avec un portail d'accès et un système de Video Surveillance sera en place dès le démarrage du chantier.

La SGA propose de rencontrer au besoin de nouvelles personnes en petits groupes, d'échanger les numéros de téléphone, d'aller visiter BioGy, de discuter en toute transparence et même de visiter le site. Elle remercie la MF d'avoir organisé cette rencontre.